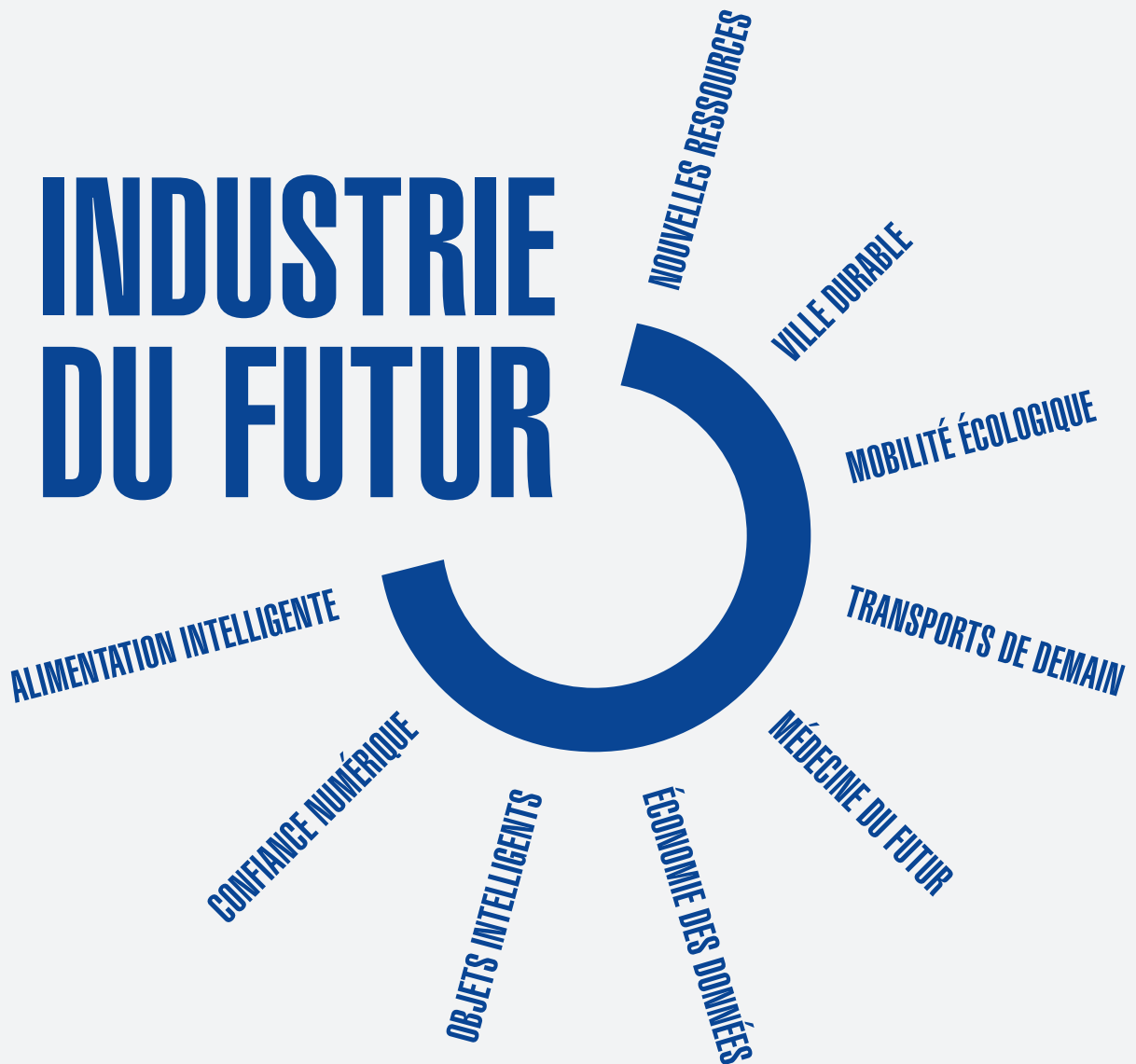


Chefs d'entreprises

Vous souhaitez moderniser votre outil de production, adapter votre organisation et former vos salariés ?



« Montez à bord de l'Industrie du Futur »

Réalité augmentée

Prototypage virtuel

cobotique

fabrication additive

Nouveaux matériaux

Eco-conception

Digitalisation

Interface haptique

Tournée vers l'optimisation de la production, l'économie connectée et soutenant la créativité, l'Industrie du Futur combine développement de l'offre technologique, accompagnement des entreprises dans le changement et formation des salariés.

L'Industrie du Futur concerne trois grands domaines technologiques



Les technologies avancées de production (TAP), les matériaux composites et leur assemblage, la fabrication additive



La numérisation, notamment la digitalisation, la virtualisation et la mise en œuvre d'un Internet des objets et la réalité augmentée



L'automatisme, la robotique, la cobotique et l'efficacité énergétique

« L'Industrie du Futur sera agile et flexible, moins coûteuse dans ses chaînes de production et plus respectueuse de ses travailleurs et de l'environnement, grâce à un fort niveau d'automatisation et une intégration numérique de l'ensemble de la chaîne de production ».

La fabrique de l'industrie – Les Synthèses de la Fabrique – Février 2016

Rejoignez l'Industrie du Futur pour



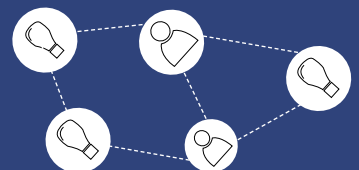
Donner une image innovante et **attirer** les talents.



Gagner en productivité et en réactivité face aux variations d'activité, et réduire les coûts de production

Répondre aux contraintes les plus fortes : environnement, place de l'humain dans l'organisation, réglementations, référentiels

Offrir le meilleur niveau technologique et **prendre** une place plus importante dans les chaînes de valeur, **vous adapter** aux nouvelles demandes des marchés (production locale, personnalisation de masse, services, connexion au client final).



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Vous souhaitez rejoindre l'Industrie du Futur, un réseau d'acteurs et de dispositifs pour vous accompagner en région Pays de la Loire ?

Sensibilisation, orientation

Les clusters

Ce sont des réseaux d'entreprises, constitués majoritairement de TPE - PME, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et une même filière, qui développent des coopérations inter-entreprises pour augmenter les opportunités d'affaires et de croissance de leurs membres.

CDM 44 – Nantes Mécanique - Matériaux Institut Automobile du Mans 72 – Le Mans Automobile
Neopolia 44 – Saint-Nazaire Aéronautique, navale, ferroviaire, activités pétrolières et gazières, énergies marines renouvelables
WE NETWORK (49 – Angers) Electronique professionnelle

Accompagnement

Chambre de commerce et d'industrie

Les chambres de commerce et d'industrie informent, renseignent et accompagnent les entreprises dans leur démarche globale d'amélioration de leur performance industrielle en s'appropriant les composantes de l'industrie du futur : diagnostics, recherche de solutions, mobilisation des financements.

La French Tech

L'initiative French Tech, qui vise à favoriser l'émergence de start-up à succès, s'appuie en Pays de la Loire sur la Métropole French Tech « Nantes Tech » et sur les réseaux thématiques French Tech #Health Tech (Nantes), #IOT #Manufacturing (Nantes et Angers), #Ed Tech #Entertainment (Nantes et Laval), #Clean Tech #Mobility (Nantes, Le Mans et la Vendée), #Retail (Nantes).

Dispositifs spécifiques

Dinamic Entreprises

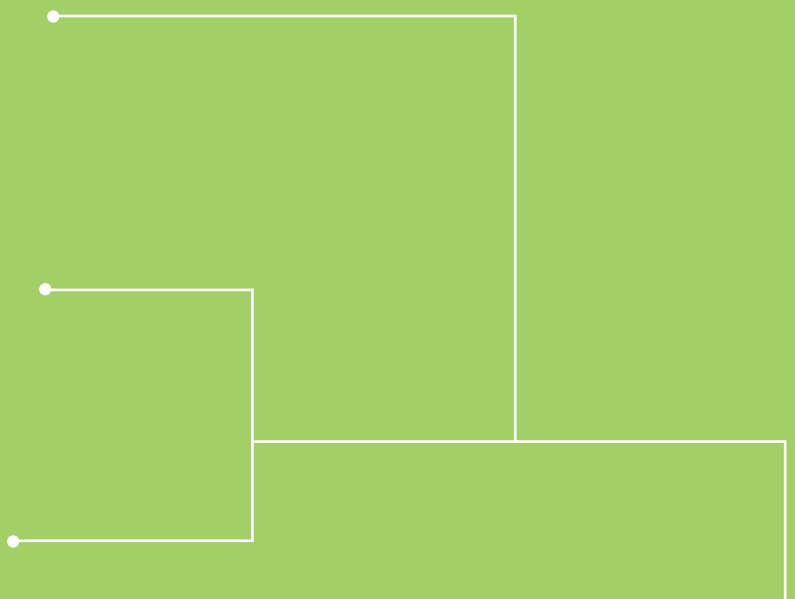
DINAMIC Entreprises renforce la compétitivité des PME sur trois axes : commercial, performance interne et innovation. S'appuyant sur une méthode spécifique de « formation – action » sur 9 mois, il rend les entreprises plus autonomes dans leur développement.

Fonds régional d'aide au conseil – secteur industrie

Le FRAC Industrie soutien l'investissement immatériel des PMI (développer l'analyse stratégique, l'intelligence économique, le développement durable, le développement numérique, la robotique, le design, l'internationalisation...).

Premiers Pas Territoires d'Innovation

L'aide PTI s'adresse aux PME dites primo-innovantes ou peu familières avec les démarches d'innovation, qui souhaitent initier un projet, technologique ou non, concernant une offre (produit ou service), un processus, un modèle économique ou un usage.



OFFRE TECHNOLOGIQUE

Vous recherchez une technologie en lien avec les Industries du Futur ?

Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité, qui rassemblent entreprises, laboratoires de recherche et établissements de formation, soutiennent l'innovation et le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D).

Les plateformes régionales d'innovation (PRI)

Les PRI mutualisent des compétences et des moyens des acteurs de la formation, de la recherche, du transfert technologique et des entreprises pour favoriser la diffusion de technologies émergentes.

Technologies avancées de production

CETIM (44 – Nantes)

A la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim (Centre technique des industries mécaniques) est le centre d'expertise mécanique français.

PROXINNOV (85 – La Roche-sur-Yon)

PRI dédiée à la robotique industrielle.

PFT Automatismes et Composites (85 – La Roche-sur-Yon)

Plateforme technologique spécialisée dans les domaines de l'automatisme, de la plasturgie et de la robotique.

EMC2 (44 - Bouguenais)

Pôle de compétitivité dédié à la mise en œuvre des matériaux et aux technologies avancées de production.

ID4CAR (44 - Bouguenais)

Pôle de compétitivité consacré aux véhicules et à la mobilité durable.

IRT Jules VERNE (44 – Bouguenais)

Institut de Recherche Technologique dédié au manufacturing pour matériaux composites, métalliques et structures hybrides.

Technocampus Composites (44 – Bouguenais)

Plateforme dédiée à la mise en œuvre des matériaux composites.

Technocampus Ocean (44 – Bouguenais)

Plateforme dédiée aux procédés métalliques pour la navale et les EMR.

CEMCAT (53 – Changé)

Centre spécialisé dans la transformation des matériaux (thermodurcissables et thermoplastiques), fibres de verre ou de carbone.

CTTM (72 – Le Mans)

Plateforme dédiée à l'acoustique, aux vibrations, matériaux et productive pour l'industrie.

Numérique

CAP'TRONIC (44 - Nantes)

Association dont l'objectif est d'aider les PME à intégrer des solutions électroniques et des logiciels embarqués dans leurs produits.

Cité de l'Objet Connecté (49 – Saint-Sylvain d'Anjou)

Accélérateur industriel, dans la création d'objets connectés de l'idée à l'étape de pré-série industrielle.

Atlantic 2.0 (44 – Nantes)

Le réseau de l'innovation numérique en Pays de la Loire.

ADN'Ouest (44 – Nantes)

Cluster dédié aux métiers du numérique.

Images et Réseaux (22 – Lannion)

Pôle de compétitivité centré sur les technologies et les services liés au numérique.

ATRIUM (49 – Angers)

PRI sur les solutions et objets communicants, intégrée au cluster WE NETWORK.

Réalité virtuelle

CLARTE (53 – Laval)

Plateforme de recherche, d'étude et de développement industriel en réalité virtuelle et augmentée

Technocampus Smart Factory (44 – Montoir-de-Bretagne)

Centre industriel de réalité virtuelle spécialisé dans la digitalisation de l'industrie.

Systèmes, énergies et électronique

ORACE (49 – Cholet)

PRI dédiée à l'accompagnement des entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

CEA TECH (44 – Bouguenais)

Pôle « recherche technologique » du CEA dédié aux technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et de la santé.

S2E2 (37 – Tours)

Pôle de compétitivité dédié aux technologies de l'électricité intelligente, au service de la gestion des énergies électrique et thermique.

PASCA (44 – Saint-Nazaire)

PRI dédié aux achats, à la logistique et à la supply-chain.

WE NETWORK (49 – Angers)

Cluster dédié à l'électronique professionnelle.

FINANCEMENT

Vous cherchez à financer la modernisation de votre outil de production ?

Prêts Bpifrance

Bpifrance propose des prêts de développement pour financer, avec un fort levier sur les financements privés, les investissements innovants et performants du tissu productif.

Ces prêts sont consentis pour des durées de 7 à 10 ans, dont 2 à 3 ans de différés d'amortissement en capital, pour des montants compris entre 0,1 et 5 M€.



Suramortissement

Le « suramortissement » représente une déduction exceptionnelle, à hauteur de 140 %, pour l'investissement productif : l'économie d'impôt réalisée peut se monter à 13%. Prolongé au 14 avril 2017, il concerne des matériels, outillages et logiciels (fabrication, manutention, opérations de recherches), l'épuration des eaux, l'assainissement de l'atmosphère et la production de vapeur, de chaleur ou d'énergie. Il s'étend depuis 2016 aux réseaux de communication par fibre optique et aux serveurs informatiques prévus pour une utilisation au sein d'une « baie ».



Aide à l'investissement du Conseil régional

Le Conseil régional se fixe pour objectif de faciliter l'accès au financement en partageant le risque avec les banques, afin de préserver ou développer l'outil industriel, les compétences et les emplois. Il propose un dispositif d'avance remboursable à des entreprises de production de biens ou de services industriels, de service à l'industrie et au secteur du BTP disposant de compétences métiers fortes, pouvant présenter un caractère stratégique, et en capacité de s'engager sur un projet de développement à moyen terme.



Fonds régional de garantie

La garantie permet aux PME de faciliter l'obtention d'un prêt auprès d'un établissement bancaire. Le Conseil régional et Bpifrance garantissent jusqu'à 70% du montant du prêt, sur un montant maximal d'encours de crédit de 1 500 000 €.



La montée en compétences des salariés est une condition indispensable au succès de l'Industrie du Futur dans votre entreprise.

Les centres de formation

Spécialisés dans les technologies industrielles innovantes, ils proposent des gammes de formations, dont certaines personnalisées, développant les compétences des salariés, tant en formation continue qu'en apprentissage, au plus près des évolutions industrielles. Ils assurent également les prestations de management et ressources humaines associées. Ils proposent enfin des conseils spécialisés aux entreprises, en lien avec l'Industrie du Futur (AFPI, AFPA GRETA, ICAM...)

Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

Les OPCA (agréés par l'Etat) constituent des interlocuteurs privilégiés des chefs d'entreprises et de leurs salariés dans la mise en place et la gestion des plans de formation.

Contacts

Retrouvez l'ensemble
des coordonnées sur :

pmepaysdelaloire.fr